

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 juin 2014

PLFR POUR 2014 - (N° 2024)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 33

présenté par
M. Collard

ARTICLE LIMINAIRE

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Aux dires de la Cour des Comptes, le chiffrage du déficit des administrations publiques est insincère .

En effet, malgré une réévaluation de ce déficit de 3,6 % du PIB en LFI à 3,8 % au présent PLFR, la Cour estime que le déficit pour 2014 devrait en fait s'élever à 4 % du PIB .

On voit donc mal l'utilité de cet article liminaire s'il sous estime sciemment le solde effectif, et par conséquent le recours à l'emprunt .